

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 184  
21 août 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-quatrième (184<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 21 août 2012, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (M) |
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| M <sup>me</sup> Vicky DESMARAIS   | (P) |
| M. Guy LEROUX                     | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Manon RIVARD      | (P) |

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (M) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M <sup>me</sup> Francine LAUZIÈRE   | Directrice des services complémentaires                     |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION :** « *Le monde est notre cahier d'écolier. Sur ses pages, nous faisons nos exercices* » (Richard Bach)

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 juin 2012 (No 183)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 juin 2012 (No 183)
4. Adoption du plan d'effectifs 2012-2013 – secteur adaptation scolaire – personnel de soutien (Service des ressources humaines – dossier de décision)
5. Engagement régulier à temps plein – personnel professionnel (Service des ressources humaines – dossier de décision)
6. Période réservée à la présidente
7. Période réservée à la direction générale
8. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1395/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Manon Rivard et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 JUIN 2012 (NO 183)**

### **RÉSOLUTION CE : 1396/2012**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Guy Leroux, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 26 juin 2012 (No 183).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 JUIN 2012 (NO 183)**

**RÉSOLUTION CE : 1397/2012**

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M<sup>me</sup> Manon Rivard, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 26 juin 2012 (No 183).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS 2012-2013 – SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

Conformément à la clause 7-3.23 de la convention collective du personnel de soutien, nous vous déposons, pour adoption, le plan d'effectifs du secteur de l'adaptation scolaire.

Ce plan est le résultat d'une collecte de besoins effectuée auprès des différents établissements. Il a été soumis au syndicat pour fins de consultations, conformément aux dispositions de la clause 7-3.23.

Les principales modifications proviennent d'abolitions de postes résultant de l'ajout ou de la diminution d'heures de ceux-ci.

Le directeur du Service des ressources humaines, M. Daniel Dumaine, et la directrice des Services complémentaires, M<sup>me</sup> Francine Lauzière, fournissent les explications appropriées.

*Mme Vicky Desmarais prend place à son siège à 19h18.*

**RÉSOLUTION CE : 1398/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'adopter le plan d'effectifs 2012-2013 du secteur de l'adaptation scolaire du personnel de soutien qui vous est présentement soumis.

Madame Manon Rivard demande le vote.

SONT POUR : 4  
SONT CONTRE : 0  
S'ABSTIENT : 1

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

L'adoption récente du plan d'effectifs du personnel professionnel a permis la mise en œuvre du processus de sélection lié au comblement des postes nouvellement vacants suite à cette action.

Les trois premiers engagements qui vous sont proposés résultent de l'application des règles d'embauche prévues à l'entente locale portant sur la liste de priorité.

La dernière candidate a fait l'objet d'une recommandation du comité de sélection mis sur pied pour l'occasion, et fait suite à des entrevues menées par ledit comité.

Nous vous en faisons la recommandation.

### **RÉSOLUTION CE : 1399/2012**

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Desmarais, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates ci-dessous mentionnées :

|                   |  |                                   |
|-------------------|--|-----------------------------------|
| Belzile Fanny     | Orthopédagogue<br>Écoles Saint-Bonaventure et<br>Frédéric-Tétreau/Immaculée-Conception | 35 heures/semaine<br>(2012-08-27) |
| Marquis Émilie    | Orthopédagogue<br>Écoles de Durham-Sud et l'Avenir                                     | 35 heures/semaine<br>(2012-08-27) |
| Leclerc Dominique | Agente de réadaptation<br>École B  | 35 heures/semaine<br>(2012-08-27) |
| Salois Karine     | Psychoéducatrice<br>École B  | 35 heures/semaine<br>(2012-08-27) |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

### **7. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h24.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG/dg

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 185  
28 août 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-cinquième (185<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 28 août 2012, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (P) |
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| M <sup>me</sup> Vicky DESMARAIS   | (P) |
| M. Guy LEROUX                     | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Manon RIVARD      | (P) |

PRÉSENCES : 00

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                    |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.   |
| M. Yves GENDRON                     | Directeur, Service de la FP et FGA                            |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières       |
| M. Claude MARCHAND                  | Directeur, Service du transport et des tech. de l'information |
| M. Alain NADEAU                     | Directeur, Service des ressources matérielles                 |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                  |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION** : « *Le chaos est rempli d'espoir parce qu'il annonce une renaissance.* »

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 21 août 2012 (No 184)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 21 août 2012 (No 184)
4. Engagement régulier à temps plein – personnel enseignant (Service des ressources humaines – dossier de décision)
5. Engagement régulier à temps plein – personnel de soutien (Service des ressources humaines – dossier de décision)
6. Congé sans traitement à temps plein – personnel enseignant (Service des ressources humaines – dossier de décision)
7. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive – personnel enseignant (Service des ressources humaines – dossier de décision)
8. Liste des chèques émis (M. Alain Charest)
9. Période réservée à la présidente
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1400/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morin et appuyé par M. Guy Leroux, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 AOÛT 2012 (NO 184)**

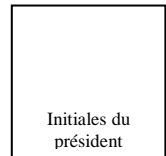
### **RÉSOLUTION CE : 1401/2012**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 21 août 2012 (No 184).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





Champ 13 – mathématiques au secondaire      Giard Isabelle  
Samson-Fortin Myriam

Champs 17 – univers social au secondaire      Tremblay-Lefebvre Andréanne

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN**  
(Service des ressources humaines – dossier de décision)

Faisant suite aux mouvements de personnel engendrés par l'ouverture de l'École B, un poste de concierge classe II est devenu vacant. À la suite d'un processus de sélection, il est recommandé d'embaucher la personne ci-dessous mentionnée.

**RÉSOLUTION CE : 1404/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron et appuyé par M. Alain Charest, d'engager à temps plein la personne suivante à la date ci-dessous mentionnée :

|               |  |                                      |
|---------------|--|--------------------------------------|
| Dufort Daniel | Concierge, cl. II<br>École Carrousel (19h15)<br>École Cyrille-Brassard (15h30) | 34,45 heures/semaine<br>(2012-08-14) |
|---------------|--|--------------------------------------|

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN – PERSONNEL ENSEIGNANT**  
(Service des ressources humaines – dossier de décision)

Dans le cadre des dispositions pertinentes de l'article 5-15.00 de l'entente locale, la commission scolaire accorde, sur réception d'une demande produite avant le 1<sup>er</sup> avril, un congé sans traitement à temps plein. Malgré le retard dans la production desdites demandes, il y a lieu d'accueillir celles-ci favorablement. La recommandation en est faite.

**RÉSOLUTION CE : 1405/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Desmarais et appuyé par M. Jean-François Houle, d'accorder un congé sans traitement à temps plein aux personnes suivantes et ce, pour l'année scolaire 2012-2013 :

|                   |  |                                |
|-------------------|--|--------------------------------|
| Côté Manon        | Champ 19 – expression dramatique<br>École Jeanne-Mance | 100 %<br>(jusqu'au 29-01-2013) |
| Cloutier Guylaine | Champ 12 – français<br>Polyvalente Marie-Rivier        | 100 %                          |
| Lamontagne France | Champ 12 – français<br>Polyvalente Marie-Rivier        | 100 %                          |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**7. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE – PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive est soumise, mais se veut conditionnelle à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

**RÉSOLUTION CE : 1406/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Desmarais et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| Lahaie Luc  | Durée : 5 ans                      |
| Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau | Période : 01-07-2012 au 30-06-2017 |
|   | Congé : 2012 à 2017 : 5 %          |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Alain Charest)**

Monsieur Charest fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard, pour les chèques émis en juin 2012.

**9. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

**10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h19.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG/dg

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 186  
25 septembre 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-sixième (186<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 25 septembre 2012, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (A) |
| M. Alain CHAREST                  | (M) |
| M <sup>me</sup> Vicky DESMARAIS   | (P) |
| M. Guy LEROUX                     | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Manon RIVARD      | (P) |

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 02

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION** : « *L'échec est un passage transitoire qui vous prépare pour votre prochain succès.* »

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M<sup>me</sup> Vicky Desmarais)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 août 2012 (No 185)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 août 2012 (No 185)
4. Abolition de poste au plan d'effectif 2012-2013 – personnel de soutien – secteur général (Service des ressources humaines – dossier de décision)
5. Création de poste au plan d'effectif 2012-2013 – personnel de soutien – secteur général (Service des ressources humaines – dossier de décision)
6. Engagement régulier à temps plein – personnel enseignant (Service des ressources humaines – dossier de décision)
7. Congé sans traitement à temps plein – personnel de soutien (Service des ressources humaines – dossier de décision)
8. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Vicky Desmarais)
9. Période réservée à la présidente
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1407/2012**

Il est proposé par M. Guy Leroux et appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

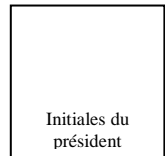
## **2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 AOÛT 2012 (NO 185)**

### **RÉSOLUTION CE : 1408/2012**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);







**9. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

**10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h11.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG/dg

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 187  
23 octobre 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-septième (187<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 23 octobre 2012, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (P) |
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| M <sup>me</sup> Vicky DESMARAIS   | (P) |
| M. Guy LEROUX                     | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Manon RIVARD      | (P) |

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M. Yves GENDRON                     | Directeur, FPFGA et STTI                                    |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M. Alain NADEAU                     | Directeur, Service des ressources matérielles               |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION** : « *La puissance est toujours liée à la fragilité et non à la force.* »

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M. Guy Leroux)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 25 septembre 2012 (No 186)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 25 septembre 2012 (No 186)
4. Abolition de poste au plan d'effectif 2012-2013 – personnel de soutien – secteur général (Service des ressources humaines – dossier de décision)
5. Création de poste au plan d'effectif 2012-2013 – personnel de soutien – secteur général (Service des ressources humaines – dossier de décision)
6. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Vicky Desmarais) (M. Guy Leroux)
7. Période réservée à la présidente
8. Période réservée à la direction générale
9. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1414/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morin et appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Desmarais, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2012 (NO 186)**

### **RÉSOLUTION CE : 1415/2012**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Alain Charest, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 25 septembre 2012 (No 186).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





6. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS** (M<sup>me</sup> Vicky Desmarais) (M Guy Leroux)

Madame Desmarais fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard, pour les chèques émis en août 2012.

Monsieur Leroux fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard, pour les chèques émis en septembre 2012.

7. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

8. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

9. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h10.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 188  
27 novembre 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-huitième (188<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 27 novembre 2012, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (P) |
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| M <sup>me</sup> Vicky DESMARAIS   | (P) |
| M. Guy LEROUX                     | (M) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Manon RIVARD      | (P) |

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M. Yves GENDRON                     | Directeur, STTI et FPFGA                                    |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

### **RÉFLEXION :**

« *Avec les erreurs, on apprend. Avec le temps, on comprend.* »

« *Mon nombril est ma plus belle cicatrice. Il me rappelle que j'étais attaché à ma mère, avant même de vivre.* »

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M<sup>me</sup> Manon Rivard)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 23 octobre 2012 (No 187)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 23 octobre 2012 (No 187)
4. Création de poste au plan d'effectif 2012-2013 – personnel de soutien – secteur général (Service des ressources humaines – dossier de décision)
5. Engagement régulier à temps plein - personnel enseignant (Service des ressources humaines – dossier de décision) (**REPORTÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE**)
6. Engagement régulier à temps plein – personnel professionnel (Service des ressources humaines – dossier de décision)
7. Cession de la totalité du capital-actions de la compagnie « Transport Fernand Inc. » à la compagnie « Autobus Aston Inc. » (Service du transport et des technologies de l'information - dossier de décision)
8. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Manon Rivard)
9. Période réservée à la présidente
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1419/2012**

La présidente informe les membres du comité exécutif que l'étude du point 5 est reportée à une date ultérieure.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 OCTOBRE 2012 (NO 187)**

**RÉSOLUTION CE : 1420/2012**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Manon Rivard et appuyé par M. Alain Charest, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 octobre 2012 (No 187).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 OCTOBRE 2012 (NO 187)**

**RÉSOLUTION CE : 1421/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 octobre 2012 (No 187).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. CREATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2012-2013 – PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GENERAL** (Service des ressources humaines – dossier de décision)

Dans un premier temps, le projet de création d'un poste de technicienne ou technicien en administration au Centre de formation générale aux adultes qui est soumis fait suite à une réorganisation des fonctions et responsabilités du personnel en place, devenue nécessaire à la suite de la vacance créée par l'affectation de la titulaire d'un poste de gestionnaire administratif d'établissement de ce même centre, dans les écoles secondaires.

La deuxième proposition soumise quant à la création d'un poste de technicienne ou technicien en administration au Service des ressources financières vise à devancer le comblement du poste que créera le départ à la retraite de sa titulaire au 30 juin et les besoins associés à une absence annoncée, à brève échéance.

Le comblement simultané de ces deux postes à caractère permanent d'une même catégorie d'emploi favorisera une stabilité quant au maintien d'expertise dans les dossiers de ces postes.

Il est donc recommandé la création de deux postes de techniciens, techniciennes en administration au plan d'effectif 2012-2013.

**RÉSOLUTION CE : 1422/2012**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Vicky Desmarais et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Lise Morin, de procéder à la création de deux postes à temps plein au plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien.

Technicienne/technicien en administration 35 heures/semaine  
Centre FGA Sainte-Thérèse

Technicienne/technicien en administration 35 heures/semaine  
Service des ressources financières

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT**  
(Service des ressources humaines – dossier de décision)

L'étude de ce point est reportée à une date ultérieure.

6. **ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN – PERSONNEL PROFESSIONNEL** (Service des ressources humaines – dossier de décision)

Dans un premier temps, à la suite de la réaffectation dans l'organisation de la personne occupant les fonctions reliées au poste d'agente ou d'agent de développement et à la décision de procéder au comblement de celui-ci, des candidates et des candidats ont été rencontrés par un comité de sélection dans le cadre d'un processus d'entrevues. Le nom de la personne proposée pour ce poste est soumis au conseil par ledit comité.

Dans un deuxième temps, il est proposé l'engagement d'une personne pour le comblement d'un poste d'orthophoniste. Ce poste fut soumis à l'affichage à deux reprises depuis le printemps 2012. Le processus complété par le comité de sélection mis en place se solde par la recommandation d'engagement d'une personne dont la formation et l'expérience en milieu scolaire correspondent aux besoins soumis par le Service des ressources éducatives aux jeunes, duquel elle relèvera.

**RÉSOLUTION CE : 1424/2012**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et APPUYÉ par M. Alain Charest, d'engager à temps plein la personne suivante à la date ci-dessous mentionnée :

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| Favreau Caroline<br>Agente de développement<br>Service des ressources éducatives | 35 heures/semaine<br>(12-11-2012) |
| Karine Messier<br>Orthophoniste<br>Service des ressources éducatives aux jeunes  | 35 heures/semaine<br>(01-07-2013) |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **CESSION DE LA TOTALITE DU CAPITAL-ACTIONS DE LA COMPAGNIE « TRANSPORT FERNAND INC. » A LA COMPAGNIE « AUTOBUS ASTON INC. »** (Service du transport et des technologies de l'information - – dossier de décision)

Conformément à la demande de la compagnie " Transport Fernand inc. " et à la clause 44 du contrat de transport scolaire, il y a lieu d'autoriser le transfert du capital-actions de " Transport Fernand inc. " à " Autobus Aston inc. " représenté par M<sup>me</sup> Danielle Guévin Lemire et M. Denys Guévin, propriétaires, ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et de poursuivre à ce titre les ententes déjà convenues aux termes du contrat de transport (2012-2017) conclu avec la Commission scolaire des Chênes.

**RÉSOLUTION CE : 1425/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Manon Rivard, d'autoriser la cession de la totalité du capital-actions de la compagnie " Transport Fernand inc. " à la compagnie " Autobus Aston inc. " représenté par M<sup>me</sup> Danielle Guévin Lemire et M. Denys Guévin, propriétaires, ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et de poursuivre à ce titre les ententes déjà convenues aux termes du contrat de transport (2012-2017) conclu avec la Commission scolaire des Chênes.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M<sup>me</sup> Manon Rivard)**

Madame Rivard fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

**9. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

Au terme de la séance, M<sup>me</sup> Marquis remercie les commissaires Manon Rivard, Vicky Desmarais et Bernard Nault, dont les mandats au sein du comité exécutif prennent fin. Elle les remercie pour leur engagement au cours de la dernière année.

**10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h14.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 189  
18 décembre 2012**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-neuvième (189<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 18 décembre 2012, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| Mme Geneviève DESROSIERS          | (P) |
| Mme Monique GOULET                | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (M) |
| M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE  | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Claude DUFOUR                    | Directeur adjoint, Service des ressources matérielles       |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M. Yves GENDRONS                    | Directeur, SEAFP et STTI                                    |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M. Alain NADEAU                     | Directeur, Service des ressources matérielles               |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION :** *En guise de réflexion, Madame la présidente souhaite la bienvenue aux trois commissaires qui se joignent au comité exécutif jusqu'en novembre 2013, en l'occurrence mesdames Guylaine Lavigne, Geneviève Desrosiers et Monique Goulet. Elle transmet à ses collègues ses meilleurs vœux à l'approche des Fêtes.*

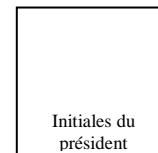
## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M<sup>me</sup> Isabelle Marquis)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 novembre 2012 (No 188)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 novembre 2012 (No 188)
4. Mise à pied – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
5. Engagement régulier à temps plein – Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
6. Engagement régulier à temps plein – Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
7. Engagement régulier à temps plein – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
8. Congé sans traitement à temps plein – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
9. Congé sans traitement pour mise à la retraite progressive – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
10. Abolition de postes au plan d'effectifs 2012-2013 – Secteur général – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
11. Rescision de la résolution 1425/2012, adoptée lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2012 (**Service du transport et des technologies de l'information – dossier de décision**)
12. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Isabelle Marquis)
13. Période réservée à la présidente
14. Période réservée à la direction générale
15. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**



Madame la présidente informe les membres du comité exécutif que le point 4 (*Mise à pied – Personnel de soutien*) est retiré de l'ordre du jour et que, par ailleurs, une correction est apportée au libellé du titre du point 11. Il faut bien lire : *Rescision de la résolution 1425/2012, adoptée lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2012.*

**RÉSOLUTION CE : 1426/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morin et appuyé par M<sup>me</sup> Monique Goulet, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2012 (NO 188)**

**RÉSOLUTION CE : 1427/2012**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron et appuyé par M. Alain Charest, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 27 novembre 2012 (No 188).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2012 (NO 188)**

**RÉSOLUTION CE : 1428/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 novembre 2012 (No 188).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

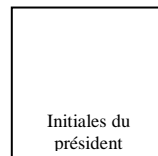
**4. MISE À PIED – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

Une entente étant intervenue entre les parties dans ce dossier (et à leur satisfaction), ce point est retiré de l'ordre du jour.

**5. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

La vacance d'un poste d'enseignante ou d'enseignant fait suite au décès récent d'un membre de notre personnel.

À cet égard, sauf pour le remplacement, la convention collective prévoit que la personne engagée par la commission scolaire, entre le 1er juillet et le 1er décembre, pour accomplir une tâche d'enseignante ou d'enseignant à temps plein, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire, a droit à un contrat à temps plein effectif à la date prévue de son entrée en service.



De plus, pour ce poste, les règles de comblement contenues dans la convention collective, prévoient une séquence à partir de laquelle la commission scolaire doit se conformer pour le choix de ladite personne.

La mise en application de celles-ci nous amène donc à la recommandation d'engagement de M<sup>me</sup> Fathia Benkoula.

**RÉSOLUTION CE : 1429/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'engager à temps plein la personne suivante en date du 29 octobre 2012 :

Champ 3 – primaire  
École St-Simon

Fathia Benkoula

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

La recommandation qui est soumise est à l'effet d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Lise Chartier à titre de conseillère pédagogique à temps complet pour le compte du Service régional de soutien et d'expertise en difficultés langagières. Madame Chartier a acquis la majorité de son expérience au sein la Commission scolaire des Chênes, notamment à titre d'orthopédagogue et d'enseignante en adaptation scolaire, poste qu'elle occupait précédemment. Ce poste a fait l'objet d'un affichage et d'un processus d'entrevues menés par le MELS au printemps dernier.

**RÉSOLUTION CE : 1430/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morin et appuyé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne, d'engager à temps plein la personne suivante à la date ci-dessous mentionnée :

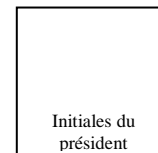
Chartier Lise  
Conseillère pédagogique  
Service des ressources éducatives aux jeunes

35 heures/semaine  
(27-08-2012)

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

Une première recommandation est faite à l'effet d'adopter la résolution d'embauche de M<sup>me</sup> Annie-Claude Gauthier à titre de technicienne en administration à temps complet, au Service des ressources financières, à l'issue d'un processus d'affichage pour lequel celle-ci fut la personne répondant aux exigences dudit poste et possédant le plus d'ancienneté. Ce comblement est soumis et conforme aux dispositions pertinentes de la convention collective applicable; le poste fut créé lors de la séance du comité exécutif du 27 novembre 2012.



Dans un deuxième temps, il est recommandé d'adopter la résolution d'embauche de M<sup>me</sup> Cathia Picard à titre de secrétaire à temps complet, aux écoles à l'Orée-des-Bois et aux Quatre-Vents, à l'issue d'un processus d'affichage pour lequel celle-ci fut la personne répondant aux exigences dudit poste et possédant le plus d'ancienneté.

Ce comblement est soumis et conforme aux dispositions pertinentes de la convention collective applicable. Le poste en question était vacant depuis la mutation de son titulaire dans un autre poste au sein de l'organisation.

#### **RÉSOLUTION CE : 1431/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates ci-dessous mentionnée :

|                       |   |                                   |
|-----------------------|---|-----------------------------------|
| Gauthier Annie-Claude | Technicienne en administration<br>Service des ressources financières        | 35 heures/semaine<br>(2012-12-03) |
| Picard Cathia         | Secrétaire<br>École à l'Orée-des-Bois (19h)<br>École aux Quatre-Vents (10H) | 29 heures/semaine<br>(2012-12-05) |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8. CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

Madame Lise Proulx est titulaire d'un poste à temps complet de technicienne en service de garde. Celle-ci bénéficie d'un congé sans traitement depuis le 16 janvier 2012 et qui doit se terminer le 15 janvier 2013. Ce congé lui avait été octroyé conformément aux dispositions de la clause 5-10.09 de la convention collective qui prévoit qu'une personne ayant sept ans de service peut bénéficier d'un tel congé une fois par période de service de sept ans.

Le 4 décembre dernier, Mme Proulx soumettait une nouvelle demande de congé pour une période supplémentaire d'un an afin d'occuper un emploi au bénéfice d'un autre employeur.

#### **RÉSOLUTION CE : 1432/2012**

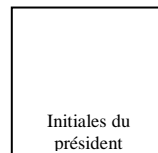
CONSIDERANT que Madame Lise Proulx est titulaire d'un poste régulier à temps complet de technicienne en service de garde à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDERANT que Madame Proulx s'est prévalu d'un congé sans traitement d'une durée d'un an entre le 16 janvier 2012 et le 15 janvier 2013, en vertu des bénéfices que lui accorde la clause 5-10.09 de la convention collective;

CONSIDERANT que le motif à l'appui de la demande de congé est d'occuper un emploi au bénéfice d'un autre employeur;

CONSIDERANT la pratique à l'effet de ne pas accorder de congé pour une deuxième année pour le motif invoqué à la présente;

CONSIDERANT le fait que la demande couvre une période touchant deux années scolaires différentes;



CONSIDERANT la volonté de la commission scolaire de favoriser la stabilité dans le service auprès des élèves;

CONSIDERANT la présence, depuis le début de l'année, d'une personne remplaçante au sein du service de garde concerné et dont le travail s'est avéré à la hauteur des attentes du supérieur immédiat;

CONSIDERANT les autres faits portés à la connaissance du comité exécutif ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morin et appuyé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul, de répondre partiellement à la demande et d'accorder, pour la période citée ci-dessous, un congé sans traitement à temps plein à la personne suivante:

|             |                                  |                          |
|-------------|----------------------------------|--------------------------|
| Lise Proulx | Technicienne en service de garde | 35 heures/semaine        |
|             | École Saint-Charles              | 16-01-2013 au 30-06-2013 |

Après discussions des membres du comité exécutif, M. Alain Charest demande le vote.

Sont pour l'adoption de la résolution 1432/2012 : 1

Sont contre l'adoption de la résolution 1432/2012 : 4

**La proposition est  
REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX**

**9. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE PROGRESSIVE  
– PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive est soumise, après confirmation d'admissibilité de la CARRA, reçue le 27 novembre 2012. Elle concerne M. Jocelyn Pellerin, titulaire d'un poste à temps complet d'ouvrier d'entretien, classe II.

La demande fut soumise par écrit dans les délais de quatre-vingt-dix (90) jours prescrits par la convention collective applicable.

**RÉSOLUTION CE : 1433/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers, d'accorder, sous réserve d'une entente préalable avec le Service des ressources humaines, un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

|                                |                                    |
|--------------------------------|------------------------------------|
| Jocelyn Pellerin               | Durée : 5 ans                      |
| Ouvrier d'entretien, classe II | Période : 2013-03-04 au 2018-03-03 |
| École Jean-Raimbault           | Congé : 2013 à 2018 : 20%          |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. ABOLITION DE POSTES AU PLAN D'EFFECTIFS 2012-2013 – SECTEUR GÉNÉRAL – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

La première recommandation qui est soumise est à l'effet d'abolir un poste à temps partiel de technicienne en administration au Service des ressources financières. La nomination de sa titulaire à un autre poste de technicienne, à temps complet, dans ce même service, en ajout à la structure alors en place, répond au besoin exprimé lors de la création de ce dernier. Il n'y a donc pas lieu de procéder à son comblement.

La deuxième recommandation à l'effet d'abolir un poste à temps complet de secrétaire de gestion au Service des ressources éducatives aux jeunes est liée au départ à la retraite de sa titulaire et s'inscrit dans le plan de réduction des dépenses, à une analyse des besoins et à un réaménagement de la structure administrative.

**RÉSOLUTION CE : 1434/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron, d'abolir au plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien, secteur général, les postes suivants :

Technicien, technicienne en administration  
Service des ressources financières 21 heures/semaine

Secrétaire de gestion 35 heures/semaine  
Service des ressources éducatives aux jeunes

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. RESCISION DE LA RÉOLUTION 1425/2012, ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2012 (Service du transport et des technologies de l'information – dossier de décision)**

Dans la résolution 1425/2012, adoptée lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2012 (*Transfert de la totalité du capital-actions de la compagnie " Transport Fernand inc. "*), il aurait plutôt fallu lire que : le transfert de la totalité du capital-actions de la compagnie " Transport Fernand inc. " doit se faire à la compagnie " 9102-7755 Québec inc. " représentée par Mme Danielle Guévin Lemire et M. Denys Guévin (*plutôt qu'à la compagnie " Autobus Aston "*).

Il y a donc lieu d'autoriser la cession de la totalité du capital-actions de la compagnie " Transport Fernand inc. " à la compagnie " 9102-7755 Québec inc. " représentée par Mme Danielle Guévin Lemire et M. Denys Guévin.

**RÉSOLUTION CE : 1435/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers :

d'autoriser la cession de la totalité du capital-actions de la compagnie " Transport Fernand inc. " à la compagnie " 9102-7755 Québec inc. " représentée par Mme Danielle Guévin Lemire et M. Denys Guévin, ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et de poursuivre à ce titre les ententes déjà convenues aux termes du contrat de transport (2012-2017) conclu avec la Commission scolaire des Chênes.

De rescinder la résolution 1425/2012, adoptée le 27 novembre 2012.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M<sup>me</sup> Isabelle Marquis)**

Madame Marquis fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

**13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

Madame Marquis rappelle aux membres du comité exécutif, et particulièrement aux trois commissaires qui viennent d'y être désignées pour une période d'un an, que les séances ordinaires du comité précèdent toujours celles du conseil des commissaires. Traditionnellement, ces séances sont limitées à 30 minutes. Dans l'éventualité où le comité ne parviendrait pas à disposer de tous les points à l'ordre du jour dans le temps qui lui est imparti, il pourra ajourner ses travaux et les reprendre au terme de la séance du conseil des commissaires ou à une date ultérieure.

**13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Desbiens rappelle aux membres du comité exécutif qu'ils sont aussi considérés d'office comme faisant partie du comité des ressources humaines et, qu'à l'occasion, leur collaboration sera requise pour traiter de différents dossiers à cet égard.

**15. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h30.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 190  
22 janvier 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-dixième (190<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 22 janvier 2013, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| Mme Geneviève DESROSIERS          | (P) |
| Mme Monique GOULET                | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (P) |
| M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE  | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M. Yves GENDRON                     | Directeur, STTI et SEAFP                                    |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M. Alain NADEAU                     | Directeur, Service des ressources matérielles               |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION** : « *L'échec est un passage transitoire qui prépare votre prochain succès.* »

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M. Alain Charest)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 18 décembre 2012 (No 189)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 18 décembre 2012 (No 189)
4. Engagement régulier à temps plein – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
5. Abolition de poste au plan d'effectif 2012-2013 – Secteur général – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
6. Création de poste au plan d'effectif 2012-2013 – Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
7. Création de poste au plan d'effectif 2012-2013 – Personnel de soutien – Secteur de l'adaptation scolaire (**Service des ressources humaines – dossier de décision**)
8. Liste des chèques émis (M. Alain Charest)
9. Période réservée à la présidente
10. Période réservée à la direction générale
11. Affaires nouvelles

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **RÉSOLUTION CE : 1436/2012**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2012 (NO 189)**

**RÉSOLUTION CE : 1437/2013**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 18 décembre 2012 (No 189).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2012 (NO 189)**

**RÉSOLUTION CE : 1438/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 18 décembre 2012 (No 189).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN  
(Service des ressources humaines – dossier de décision)**

Le poste d'ouvrier certifié d'entretien en électricité est vacant depuis l'année scolaire 2011-2012. La rareté du personnel qualifié a retardé le comblement du poste. Un candidat ayant été rencontré par le comité de sélection initial et qui travaille comme apprenti au sein de la Commission a récemment obtenu sa certification, son embauche est recommandée.

***Madame Geneviève Desrosiers prend place à son siège. Il est 19h04.***

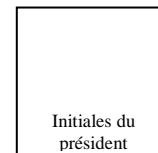
D'autre part, faisant suite à une réorganisation interne des tâches administratives au Centre de formation générale aux adultes Ste-Thérèse et à la réaffectation d'un cadre de ce centre vers les écoles secondaires, un poste de technicienne ou technicien en administration a été créé. Par la suite, un comité de sélection a été formé et des entrevues ont eu lieu, ce qui permet de soumettre une recommandation.

Enfin, les trois engagements de personnel en secrétariat qui sont recommandés font suite à des postes laissés vacants par leur titulaire. La première personne affectée au Service des ressources éducatives aux jeunes se qualifie au poste, en fonction des droits que la convention collective lui confère, en vertu de son rang sur la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien.

Les deux autres personnes recommandées ont été retenues par un comité de sélection formé pour l'occasion; celui-ci a procédé par l'entremise d'entrevues.

**RÉSOLUTION CE : 1439/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates ci-dessous mentionnée :



|                             |   |                                   |
|-----------------------------|---|-----------------------------------|
| Bélangier Kévin             | Ouvrier certifié d'entretien (électricité)<br>Service des ressources matérielles    | 35 heures/semaine<br>(2013-01-07) |
| Cournoyer Benoît<br>Anémone | Technicienne en administration<br>Centre FGA Sainte-Thérèse                         | 35 heures/semaine<br>(2013-01-07) |
| Cormier Vicky               | Secrétaire<br>Service des ressources éducatives aux jeunes                          | 35 heures/semaine<br>(2013-01-07) |
| Houle Julie                 | Secrétaire<br>Centre FGA Sainte-Thérèse   | 35 heures/semaine<br>(2013-01-07) |
| Parenteau Cindy             | Secrétaire<br>Bruyère (10h15min)<br>St-Charles (3h45 min)<br>Cyrille-Brassard (21h) | 35 heures/semaine<br>(2013-01-07) |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2012-2013 – SECTEUR GÉNÉRAL – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

En août dernier, le Service des ressources humaines a amorcé une démarche de réorganisation interne des tâches de son personnel en prévision du départ à la retraite de certains membres de son personnel. Le 11 janvier dernier, une de ces retraites, celle de la titulaire d'un poste d'agente de bureau, classe principale s'est concrétisée. À cet égard et dans le but de respecter les visées du plan de réduction des dépenses, il est recommandé l'abolition de ce poste devenu vacant.

**RÉSOLUTION CE : 1440/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne, d'abolir au plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien, secteur général, le poste suivant :

Agente de bureau, cl. Principale  
Service des ressources humaines

35 heures/semaine

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2012-2013 - PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

La création d'un poste en psychoéducation au Service des ressources éducatives aux jeunes fait suite aux discussions entreprises au Comité paritaire EHDAA sur les besoins identifiés dans le cadre des services « *répit-conseil* » de la commission scolaire et à la consultation du syndicat du personnel professionnel dans le cadre de l'ajout de ressources, tel que prévu aux dispositions de l'annexe « D » de la convention collective de ce personnel.

Il est recommandé la création d'un poste de psychoéducateur, psychoéducatrice au plan d'effectif 2012-2013.

### **RÉSOLUTION CE : 1441/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron et appuyé par M<sup>me</sup> Monique Goulet, de procéder à la création d'un poste à temps plein au plan d'effectif 2012-2013 du personnel professionnel.

Psychoéducateur, psychoéducatrice 35 heures/semaine  
Service des ressources éducatives aux jeunes

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7. CRÉATION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2012-2013 – PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE (Service des ressources humaines – dossier de décision)**

Le Service des ressources éducatives aux jeunes supervise l'équipe volante pour les élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle (*Projet L'Éveil*) ainsi que le service ponctuel pour des situations d'élèves en difficulté de comportement.

Parmi les ressources dédiées à ces programmes, figurent deux postes particuliers temporaires de techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, et ce, depuis le mois de janvier 2010. Les dispositions de la convention collective prévoient que la commission scolaire doit régulariser de tels postes lorsque les besoins excèdent 24 mois. Cette échéance venue, on recommande la création de deux postes de techniciens, techniciennes en éducation spécialisée au plan d'effectif 2012-2013.

### **RÉSOLUTION CE : 1442/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, de procéder à la création de deux postes à temps plein au plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien secteur de l'adaptation scolaire.

Technicien/technicienne en éducation spécialisée 30 heures/semaine  
Équipe volante pour les élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle (*Projet L'Éveil*)  
Service des ressources éducatives aux jeunes

Technicien/technicienne en éducation spécialisée 30 heures/semaine  
Service ponctuel pour des situations d'élève (s) en difficulté de comportement  
Service des ressources éducatives aux jeunes

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Alain Charest)**

Monsieur Charest demande quelques précisions et fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

### **9. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

Madame la présidente rappelle aux nouveaux membres du comité exécutif quelques règles de fonctionnement portant sur la réflexion qui débute chaque séance ordinaire et le « *questionnement* » mensuel de la liste des chèques émis.

**10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h27.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 191  
19 février 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-onzième (191<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 19 février 2013, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| Mme Geneviève DESROSIERS          | (P) |
| Mme Monique GOULET                | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (A) |
| M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE  | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M. Alain NADEAU                     | Directeur, Service des ressources matérielles               |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION** : « *Communiquer suppose aussi des silences, non pour se taire, mais pour laisser un espace à la rencontre des mots.* »

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 22 janvier 2013 (No 190)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 22 janvier 2013 (No 190)
4. Engagement régulier à temps plein – personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Création de postes au plan d'effectif 2012-2013 – Personnel de soutien secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Congé sans traitement à temps plein – Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers)
8. Période réservée à la présidente
9. Période réservée à la direction générale
10. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1443/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 22 JANVIER 2013 (NO 190)**

**RÉSOLUTION CE : 1444/2013**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 22 janvier 2013 (No 190).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 22 JANVIER 2013 (NO 190)**

**RÉSOLUTION CE : 1445/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 22 janvier 2013 (No 190).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN**  
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Une recommandation est faite à l'effet d'adopter la résolution d'embauche de M<sup>me</sup> Isabelle Bourret à titre de technicienne en éducation spécialisée au Service des ressources éducatives aux jeunes, dans le cadre du projet l'« *Éveil* » ainsi que des services ponctuels pour des situations d'élèves en difficulté de comportement.

Ce comblement est le résultat d'un processus de sélection initié par la création dudit poste lors de la séance du comité exécutif du 22 janvier 2013 et a fait l'objet d'un affichage interne. À l'issue de celui-ci, parmi les personnes ayant soumis leur candidature, il est constaté que M<sup>me</sup> Bourret est celle répondant aux exigences dudit poste qui possède le plus d'ancienneté.

Sous toutes réserves, compte tenu des dispositions pertinentes de la convention collective applicable, ce poste lui revient donc de droit.

**RÉSOLUTION CE : 1446/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers et appuyé par M<sup>me</sup> Monique Goulet, d'engager à temps plein la personne suivante à la date ci-dessous mentionnée :

Isabelle Bourret    Technicienne en éducation spécialisée    30 heures/semaine  
Service des ressources éducatives aux jeunes (2013-01-21)

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5. **CRÉATION DE POSTES AU PLAN D'EFFECTIF 2012-2013 – PERSONNEL DE SOUTIEN SECTEUR GENERAL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Depuis le début de l'année scolaire, le Service aux entreprises requiert les services de personnel en secrétariat supplémentaire afin de gérer la croissance de ses activités de développement. À cet égard, l'équivalent de 14 heures par semaine a été effectué dans ce service depuis ce temps.

À la clause 1-2.20 de la convention collective applicable, il est prévu qu'un besoin qui excède une période de 20 semaines continu doit faire l'objet de la création d'un poste au plan d'effectif. Ce besoin ayant été confirmé, nous vous recommandons la création d'un poste venant y répondre.

Il est recommandé la création d'un poste de secrétaire à temps partiel au plan d'effectif 2012-2013.

**RÉSOLUTION CE : 1447/2013**

Il est PROPOSÉ par M. Alain Charest et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers, de procéder à la création d'un poste régulier à temps partiel au plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien secteur général.

Secrétaire  
Service aux entreprises

14 heures/semaine

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **CONGE SANS TRAITEMENT A TEMPS PLEIN – PERSONNEL PROFESSIONNEL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Monsieur Jovany Raymond est titulaire d'un poste à temps complet de conseiller pédagogique en adaptation scolaire au Service des ressources éducatives aux jeunes, et à l'emploi de la Commission scolaire depuis le 25 mars 2008.

À la suite à l'obtention d'un poste de gestionnaire dans le réseau de la santé et des services sociaux, qui doit débiter le 25 février 2013, Monsieur Raymond soumet à l'intention du comité exécutif, une demande de congé sans traitement d'une durée d'un an afin de bénéficier d'un droit de retour éventuel.

**RÉSOLUTION CE : 1448/2013**

CONSIDÉRANT que M. Jovany Raymond est titulaire d'un poste régulier à temps complet de conseiller pédagogique en adaptation scolaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'obtention d'un poste dans une autre organisation, Monsieur Jovany Raymond demande à ce que lui soit accordé un congé sans traitement pour une période d'un an à compter de son entrée en fonction;

CONSIDÉRANT les motifs à l'appui de la demande de congé sans traitement;

CONSIDÉRANT la clause 7-3.01 de la convention collective prévoyant que la commission scolaire peut accorder à une professionnelle ou un professionnel un congé sans traitement pour des motifs qu'elle juge valables;

CONSIDÉRANT le fait que la demande couvre une période touchant deux années scolaires différentes;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de favoriser la stabilité dans le service auprès des élèves;

CONSIDÉRANT les autres faits portés à la connaissance du comité exécutif;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers et appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron, de répondre partiellement à la demande et d'accorder, pour la période citée ci-dessous, un congé sans traitement à temps plein à la personne suivante:

|                |  |   |
|----------------|--|---|
| Raymond Jovany | Conseiller pédagogique<br>en adaptation scolaire | 35 heures/semaine<br>(2013-02-25 au 2013-06-30) |
|----------------|--|---|

Service des ressources éducatives aux jeunes

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers)**

Madame Desrosiers fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

**8. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

**9. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h13.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 192  
26 mars 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-douzième (192<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 26 mars 2013, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| Mme Geneviève DESROSIERS          | (P) |
| Mme Monique GOULET                | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (P) |
| M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE  | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

### **RÉFLEXION :**

*« L'éducation consiste à comprendre l'enfant tel qu'il est, sans lui imposer l'image de ce que nous pensons qu'il devrait être. » (Jiddu Krishnamurti)*

*« Pour un enfant, « l'amour » s'épelle T-E-M-P-S. »*

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M<sup>me</sup> Monique Goulet)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 19 février 2013 (No 191)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 19 février 2013 (No 191)
4. Congé sans traitement à temps plein – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Monique Goulet)
6. Période réservée à la présidente
7. Période réservée à la direction générale
8. Affaires nouvelles

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **RÉSOLUTION CE : 1449/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 FÉVRIER 2013 (NO 191)**

#### **RÉSOLUTION CE : 1450/2013**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 19 février 2013 (No 191).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 FÉVRIER 2013 (NO 191)**

**RÉSOLUTION CE : 1451/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 19 février 2013 (No 191).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN  
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

La personne concernée, technicienne en éducation spécialisée, fait une demande de congé sans traitement pour l'année scolaire 2013-2014, en vertu de la clause 5-10.09 de la convention collective applicable, selon le délai qui est prescrit.

Cette clause donne le droit à une personne salariée régulière, justifiant sept (7) ans de service à la commission scolaire, de bénéficier d'un congé sans traitement couvrant toute l'année scolaire, une (1) fois par période de sept (7) ans de service.

L'ensemble de ces conditions étant satisfait, la recommandation est faite au comité exécutif.

**RÉSOLUTION CE : 1452/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers, d'accorder un congé sans traitement à temps plein à la personne suivante, et ce, pour la période citée ci-dessous :

|                |                                       |                  |
|----------------|---------------------------------------|------------------|
| Suzie Bergeron | Technicienne en éducation spécialisée | 25h20min/semaine |
|                | École St-Étienne                      | 2013-2014        |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M<sup>me</sup> Monique Goulet)**

Madame Goulet fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

**6. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

**7. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h10.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 193  
23 avril 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-treizième (193<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 23 avril 2013, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| Mme Geneviève DESROSIERS          | (P) |
| Mme Monique GOULET                | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (P) |
| M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE  | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M. Alain NADEAU                     | Directeur, Service des ressources matérielles               |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

**RÉFLEXION : « *L'enfant est une éponge, sachant qu'il de notre priorité de lui donner, de lui démontrer, de lui enseigner les meilleurs éléments.* »**

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 mars 2013 (No 192)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 mars 2013 (No 192)
4. Engagement régulier temps plein - personnel professionnel (**Service des ressources humaines - dossier de décision**)
5. Engagement régulier temps plein - personnel de soutien-secteur de l'adaptation (**Service des ressources humaines - dossier de décision**)
6. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive - personnel enseignant (**Service des ressources humaines - dossier de décision**)
7. Congé sans traitement à temps plein - personnel enseignant (**Service des ressources humaines - dossier de décision**)
8. Congé sans traitement charge réduite - personnel enseignant (**Service des ressources humaines - dossier de décision**)
9. Congé sabbatique à traitement différé - personnel enseignant (**Service des ressources humaines - dossier de décision**)
10. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Monique Goulet)
11. Période réservée à la présidente
12. Période réservée à la direction générale
13. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1453/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morin et appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 MARS 2013 (NO 192)**

**RÉSOLUTION CE : 1454/2013**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers et appuyé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 26 mars 2013 (No 192).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 MARS 2013 (NO 192)**

**RÉSOLUTION CE : 1455/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 mars 2013 (No 192).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ENGAGEMENT REGULIER TEMPS PLEIN - PERSONNEL PROFESSIONNEL**  
(Service des ressources humaines - dossier de décision)

Lors de l'exécutif du 22 janvier dernier, il fut résolu de procéder à la création d'un poste en psychoéducation au Service des ressources éducatives aux jeunes, en suivi aux discussions entreprises au Comité paritaire EHDAA sur les besoins identifiés dans le cadre des services « *répit-conseil* » de la commission scolaire. Afin de combler ce poste, on a procédé à la réaffectation d'une personne agissant à ce titre auprès des élèves de « *répit-transit* » à l'école à l'Orée-des-Bois.

Ainsi, la vacance créée par cette réaffectation s'est traduite par l'affichage d'un poste et la tenue d'entrevues. À la suite de celles-ci, le comité de sélection, à l'unanimité, propose d'entériner l'embauche de Mme Marilyne Gagné, à titre de psychoéducatrice

**RÉSOLUTION CE : 1456/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Monique Goulet, d'engager à temps plein la personne suivante à la date ci-dessous mentionnée :

Marilyne Gagné  
Psychoéducatrice  
Service des ressources éducatives aux jeunes

35 heures/semaine  
(29-05-2013)

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ENGAGEMENT REGULIER TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN-SECTEUR DE L'ADAPTATION** (Service des ressources humaines - dossier de décision)

Une recommandation est faite à l'effet d'adopter la résolution d'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Chantale Fréchette à titre de technicienne en éducation spécialisée au Service des ressources éducatives aux jeunes, dans le cadre du projet l'« *Éveil* », ainsi que des services ponctuels pour des situations d'élèves en difficulté de comportement.

Ce comblement s'ajoute à un premier confirmé lors de la séance du 19 février 2013 et est le résultat d'un processus de sélection initié par la création de deux postes lors de la séance du comité exécutif du 22 janvier 2013. À l'issue de ce processus, parmi les personnes ayant soumis leur candidature, il est constaté que M<sup>me</sup> Fréchette est celle répondant aux exigences dudit poste qui possède le plus d'ancienneté.

Sous toutes réserves, compte tenu des dispositions pertinentes de la convention collective applicable, ce poste lui revient donc de droit.

#### **RÉSOLUTION CE : 1457/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'engager à temps plein la personne suivante:

Marie-Chantale Fréchette  
Technicienne en éducation spécialisée 30 heures/semaine  
Service des ressources éducatives aux jeunes

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE A LA RETRAITE DE FACON PROGRESSIVE - PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines - dossier de décision)**

Ces demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive sont soumises, mais se veulent conditionnelles à la confirmation d'admissibilité de la CARRA. Celles-ci ont été soumises dans les délais prescrits à la convention collective, soit avant le 1<sup>er</sup> avril, et on en recommande l'adoption.

À titre d'information, cela représente deux demandes produites de plus pour ce motif, en comparaison de l'année scolaire 2012-2013 pour ce personnel.

#### **RÉSOLUTION CE : 1458/2013**

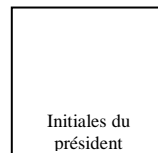
Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morin et appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Caron, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive aux personnes suivantes :

Aubry, Richard  
Marie-Rivier  
Durée : 5 ans  
Période : 01-07-2013 au 30-06-2018  
Congé : 2013 à 2014 : 34 %  
2014 à 2018 : 19 %

Bernier, Richard  
École à l'Orée-des-Bois  
Durée : 5 ans  
Période : 01-07-2013 au 30-06-2018  
Congé : 2013 à 2018 : 25 %

Demanche, Lucie  
Marie-Rivier  
Durée : 5 ans  
Période : 01-07-2013 au 30-06-2018  
Congé : 2013 à 2017 : 10 %  
2017 à 2018 : 50 %

Despins, Danielle  
École Jean-Raimbault  
Durée : 5 ans  
Période : 01-07-2013 au 30-06-2018  
Congé : 2013 à 2018 : 10 %



|   |   |
|---|---|
| Forcier Plamondon, Linda<br>École Sainte-Marie<br>École Notre-Dame-du-Rosaire | Durée : 5 ans<br>Période : 01-07-2013 au 30-06-2018<br>Congé : 2013 à 2018 : 20 %   |
| Gauthier, Denis<br>École Immaculée-Conception                                 | Durée : 2 ans<br>Période : 01-07-2013 au 30-06-2015<br>Congé : 2013 à 2015 : 50 % (100 derniers jours de chaque année scolaire) |
| Leclerc, Leblanc Lise<br>École St-Pierre                                      | Durée : 5 ans<br>Période : 01-07-2013 au 30-06-2018<br>Congé : 2013 à 2018 : 50 % (100 derniers jours de chaque année scolaire) |
| Lemaire, Marie-Claire<br>École Jean-Raimbault                                 | Durée : 5 ans<br>Période : 01-07-2013 au 30-06-2018<br>Congé : 2013 à 2015 : 25 %<br>2015 à 2017 : 30 %<br>2017 à 2018 : 40 %   |
| Parenteau, Louise<br>École Saint-Charles<br>École St-Félix-de-Kingsey         | Durée : 5 ans<br>Période : 01-07-2013 au 30-06-2018<br>Congé : 2013 à 2018 : 40 %   |
| Poisson, Pierre<br>École Frédéric-Tétreau<br>École St-Félix-de-Kingsey        | Durée : 5 ans<br>Période : 01-07-2013 au 30-06-2018<br>Congé : 2013 à 2018 : 40 à 34 %  |
| Smith, Christine<br>École à l'Orée-des-Bois                                   | Durée : 5 ans<br>Période : 01-07-2013 au 30-06-2018<br>Congé : 2013 à 2018 : 20 %   |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. CONGÉ SANS TRAITEMENT A TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT**  
(Service des ressources humaines - dossier de décision)

Dans le cadre de l'organisation scolaire 2013-2014, les enseignantes et enseignants permanents peuvent, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, se prévaloir des dispositions de l'article 5-15-00 de l'entente locale relative à l'octroi des congés sans traitement à temps plein.

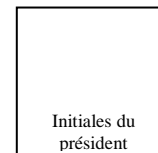
Cet article prévoit qu'après assurance de la conformité des demandes, la commission scolaire accorde à l'enseignante ou l'enseignant, un congé sans traitement d'une année et, de plus, sur demande, renouvelle celui-ci pour une 2<sup>e</sup> année, si ce congé n'implique pas de travail rémunéré.

Vérifications faites, les demandes présentées sont conformes et on en recommande l'adoption.

**RÉSOLUTION CE : 1459/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'accorder un congé sans traitement à temps plein aux personnes suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2013-2014 :

|                   |   |       |
|-------------------|---|-------|
| Bernier, Nathalie | Champ 12 – Français au secondaire<br>École La Poudrière | 100 % |
|-------------------|---|-------|



|                    |   |       |
|--------------------|---|-------|
| Cloutier, Guylaine | Champ 12 – Français au secondaire<br>École Marie-Rivier | 100 % |
| Houle, Mylène      | Champ 1 – Adaptation scolaire<br>La Poudrière (CFER)    | 100 % |
| Lamontagne, France | Champ 12 – Français au secondaire<br>École Marie-Rivier | 100 % |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. CONGÉ SANS TRAITEMENT CHARGE RÉDUITE - PERSONNEL  
ENSEIGNANT (Service des ressources humaines - dossier de décision)**

Quatre des cinq demandes de charges réduites qui sont présentées sont faites en conformité avec les dispositions de la clause 5-15.03 de l'entente locale qui prévoit qu'à moins d'exception, la commission scolaire accorde ou renouvelle, sur demande d'une enseignante ou d'un enseignant du secondaire ou d'un spécialiste au primaire, un congé pour charge réduite sur toute l'année. À titre d'information, il s'agit exclusivement de renouvellement de congés accordés lors de l'année scolaire 2012-2013.

Par ailleurs, la demande issue du champ 3, est quant à elle soumise aux dispositions de la clause 5-15.04 qui stipule que la commission scolaire peut accorder ou renouveler, sur demande de l'enseignante ou de l'enseignant, un congé sans traitement.

Considérant l'expérience antérieure quant à l'octroi de ces congés, on recommande l'acceptation de ces demandes.

**RÉSOLUTION CE : 1460/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne, d'accorder un congé sans traitement charge réduite aux personnes suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2013-2014 :

|                       |  |      |
|-----------------------|--|------|
| Crépeau, François     | Champ 14 – éthique et culture rel.<br>Polyvalente Marie-Rivier | 50 % |
| Houle, Line           | Champ 3 – primaire<br>École Saint-Pie X                        | 50 % |
| Lavergne, Marie-Josée | Champ 12 – français<br>La Poudrière (CFER)                     | 50 % |
| Picard, Claude        | Champ 5 – éducation physique<br>École Saint-Étienne            | 50 % |
| Turcotte, Sophie      | Champ 13 – Mathématiques et science<br>École Jeanne-Mance      | 50 % |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. **CONGÉ SABBATIQUE A TRAITEMENT DIFFÉRÉ - PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines - dossier de décision)

La demande de congé sabbatique à traitement différé qui est présentée est conforme à l'application de la Politique de la commission scolaire en cette matière et on en fait la recommandation.

**RÉSOLUTION CE : 1461/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'accorder à la personne suivante un congé sabbatique à traitement différé :

|                   |                           |                                  |
|-------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Pelletier, Carole | Spécialité 21B            | Contrat : 4 ans                  |
|                   | Soins esthétiques         | Durée : 26-08-2013 au 30-06-2017 |
|                   | Formation professionnelle | Congé : 100 derniers jours       |
|                   |                           | Année : 2016-2017                |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **Liste des chèques émis** (M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne)

Madame Lavigne fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

11. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

12. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

13. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant écoulé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h26.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 194  
28 mai 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent quatre-vingt-quatorzième (194<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 28 mai 2013, à 19 h sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| Mme Geneviève DESROSIERS          | (P) |
| Mme Monique GOULET                | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (P) |
| M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE  | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |

PRÉSENCES : 07

ABSENCES : 00

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                  |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M <sup>me</sup> Francine LAUZIÈRE   | Directrice des services complémentaires                     |
| M. Alain NADEAU                     | Directeur, Service des ressources matérielles               |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières     |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                |

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

### **RÉFLEXION :**

*« La plus grande difficulté n'est pas tant de prendre des décisions que de les assumer »*

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

**Réflexion** (M<sup>me</sup> Isabelle Marquis)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 23 avril 2013 (No 193)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 23 avril 2013 (No 193)
4. Octroi de contrat – assurance responsabilité 2013-2014 (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
5. Adoption du plan d'effectifs 2013-2014 - personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Adoption du plan d'effectifs 2013-2014 - personnel de soutien secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Engagement régulier à temps plein - personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive - personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Congé sans traitement à temps plein - personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Non-réengagement - personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
11. Mise en disponibilité - personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
12. Liste des chèques émis (M<sup>me</sup> Isabelle Marquis)
13. Période réservée à la présidente
14. Période réservée à la direction générale
15. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION CE : 1462/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers et appuyé par M<sup>me</sup> Monique Goulet, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 AVRIL (NO 193)**

**RÉSOLUTION CE : 1463/2013**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Morin et appuyé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 avril 2013 (No 193).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 AVRIL 2013 (NO 193)**

**RÉSOLUTION CE : 1464/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Geneviève Desrosiers et appuyé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 23 avril 2013 (No 193).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. OCTROI DE CONTRAT – ASSURANCE RESPONSABILITE 2013-2014  
(Secrétariat général – Dossier de décision)**

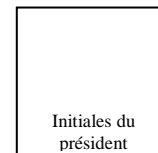
Annuellement, dans le cadre de la délégation de fonctions et pouvoirs et conformément à la Politique contractuelle de la commission scolaire et la Loi sur les contrats des organismes public; le comité exécutif dote la commission scolaire d'une assurance responsabilité.

Les conditions de renouvellement sont basées sur les informations contenues à notre dossier ainsi qu'à l'expérience de sinistres à jour. En 2012-2013, la facture de cette assurance était de l'ordre de 44 241.00 \$ (avant taxes).

On se souviendra qu'il y a deux ans maintenant, à la lumière de ce qui est en vigueur dans bon nombre de commissions scolaires (*qui s'en remettent de plus en plus au régime d'indemnisation du MELS*), il fut jugé opportun de retirer de la proposition de BFL la couverture du matériel informatique, compte tenu de la valeur négligeable de ce type d'équipement lorsque son remplacement est nécessaire (*à la suite d'un vol, par exemple*) et de la hauteur de la franchise (5 000 \$).

À nouveau cette année, la commission scolaire a demandé à BFL Canada une proposition n'incluant pas le parc informatique. La proposition de BFL pour 2013-2014 fait état d'une très légère hausse par rapport à celle de l'année dernière. La hausse est de 139 \$, ce qui porte la facture à 44 380.00 \$ (avant taxes).





Par ailleurs, l'expérience avec BFL Canada à ce jour, quant aux services obtenus et la célérité dans la livraison de ceux-ci (réponse aux demandes, questions, suivi de dossiers, accessibilité aux ressources, etc.) se sont avérées concluantes. En conséquence, il est proposé d'accepter la proposition de BFL Canada telle que formulée à 44 380.00 \$ (avant taxes).

**RÉSOLUTION CE : 1465/2013**

CONSIDÉRANT l'obligation de la commission scolaire de se doter d'une assurance responsabilité;

CONSIDÉRANT la proposition faite par BFL Canada;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et appuyé par M. Jean-François Houle, d'octroyer le contrat d'assurance responsabilité 2013-2014 de la Commission scolaire des Chênes à la firme BFL Canada inc. pour un montant de 44 380.00 \$ excluant les taxes applicables.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF 2013-2014 - PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Le plan d'effectif du personnel professionnel est une image détaillée de l'ensemble des postes et de l'affectation du personnel professionnel prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet d'une année financière et valant pour toute l'année en cause. Ce document administratif relate les actions, abolitions ou créations de postes qui ont eu lieu durant l'année précédente ou qui s'applique au 1<sup>er</sup> juillet de la suivante.

La consultation des établissements primaires et secondaires, des services et des centres sur leurs besoins en personnel professionnels s'est terminée le 13 avril 2013.

Le comité de relations de travail du personnel professionnel a été consulté sur ce plan d'effectifs, tel que le prévoit la convention collective (réf. : clause 5-6.03).

Globalement, le plan d'effectif 2013-2014 comporte peu de variation par rapport à celui actuellement en vigueur.

L'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel est recommandée, tel que présenté.

**RÉSOLUTION CE : 1466/2013**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Monique Goulet, d'adopter le plan d'effectifs 2013-2014 du personnel professionnel, et ce, tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS 2013-2014 - PERSONNEL DE SOUTIEN SECTEUR GENERAL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le plan d'effectif est une image détaillée de l'ensemble des postes du secteur visé et des actions et abolitions prenant effet le 1er juillet d'une année financière et valant pour toute l'année en cause.

Celui-ci vise l'ensemble des postes réguliers du personnel de soutien à l'exception des postes du secteur de l'adaptation scolaire, des services de garde de même que les affectations visées par les articles 10-1.00 et 10-2.00 de la convention collective.

Conformément aux dispositions de la clause 7-3.07 de la convention collective du personnel de soutien, nous vous déposons aujourd'hui le plan d'effectif lié au secteur général du personnel de soutien pour 2013-2014.

Ce plan d'effectif est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services et a été soumis au syndicat aux fins de consultation, conformément au 2<sup>e</sup> paragraphe de la clause 7-3.07 de la convention collective.

**RÉSOLUTION CE : 1467/2013**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Monique Goulet et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'adopter le plan d'effectifs 2013-2014 du personnel soutien, secteur général, et ce, tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **ENGAGEMENT REGULIER A TEMPS PLEIN - PERSONNEL PROFESSIONNEL** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La vacance récente créée par la démission d'une orthophoniste, titulaire d'un poste régulier s'est traduite par l'affichage d'un poste et la dispense d'entrevues. À la suite de celles-ci, le comité de sélection, à l'unanimité, propose d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Stéphanie Trow, à titre d'orthophoniste, à une date à déterminer et sous réserve d'obtention de son titre, lui-même lié à son appartenance à l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

Madame Trow complète actuellement son internat à la commission scolaire et devrait compléter sa formation à la fin de l'été.

**RÉSOLUTION CE : 1468/2013**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Houle et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'engager à temps plein la personne suivante, sous réserve de l'obtention de son titre d'orthophoniste d'ici le 31 décembre 2013, et de mandater le service des ressources humaines pour déterminer la date d'entrée en fonction :

Stéphanie Trow  
Orthophoniste  
Service des ressources éducatives

35 heures/semaine

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **CONGE SANS TRAITEMENT POUR MISE A LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive est soumise. On a reçu de la CARRA la confirmation que la personne concernée aura droit, à la fin de l'entente, à une rente de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, tel qu'exigé par la convention collective pour bénéficier de ce congé.

**RÉSOLUTION CE : 1469/2013**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Carole Bibeau                          | Durée : 5 ans                      |
| Technicienne en service de garde       | Période : 2013-07-29 au 2018-07-28 |
| École Jésus-Adolescent et Roméo-Salois | Congé : 2013 à 2018 : 20%          |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. **CONGE SANS TRAITEMENT A TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Dans le cadre des dispositions pertinentes de l'entente locale régissant le personnel enseignant, une employée permanente peut bénéficier des dispositions de l'article 5-15-00 de l'entente locale relative à l'octroi des congés sans traitement à temps plein.

Dans le cas présent, il s'agit d'une demande de renouvellement d'un congé, qui permet à la personne concernée d'occuper d'autres fonctions, à titre de conseillère pédagogique, pour la Commission scolaire des Chênes.

**RÉSOLUTION CE : 1470/2013**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Monique Goulet, d'accorder un congé sans traitement à temps plein à la personne suivante, et ce, pour l'année scolaire 2013-2014 :

|               |   |       |
|---------------|---|-------|
| Lise Chartier | Champ 01 – Adaptation scolaire et sociale | 100 % |
|               | École Duvernay                            |       |

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **NON-RÉENGAGEMENT - PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les besoins en enseignement identifiés par la commission scolaire, liés au décompte de clientèles, font en sorte qu'en date du 28 mai 2013, deux enseignantes, non-permanentes, du secteur de la formation générale aux jeunes, se retrouvent en surplus de personnel et, par conséquent, doivent être non réengagées au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Cette décision pourrait être revue ultérieurement, en fonction de la fluctuation des données de clientèles, aux mouvements de personnel et autres considérants liés aux besoins en matière de ressources humaines.

**RÉSOLUTION CE : 1471/2013**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Monique Goulet et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Lise Morin, de non réengager au 1<sup>er</sup> juillet 2013, les personnes suivantes :

**FORMATION GÉNÉRALE**

Champ 01 – adaptation scolaire et sociale Isabelle Allaire

Champ 13 – mathématiques, sciences et technologies Isabelle Giard

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. MISE EN DISPONIBILITE - PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Les besoins en enseignement identifiés par la commission scolaire, liés au décompte de clientèles, font en sorte qu'en date du 28 mai 2013, un enseignant permanent du secteur de la formation générale aux jeunes et deux enseignants permanents du secteur de la formation professionnelle se retrouvent en surplus de personnel et, par conséquent, doivent être mises en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Cette décision pourrait être revue ultérieurement, en fonction de la fluctuation des données de clientèles, aux mouvements de personnel et autres considérants liés aux besoins en matière de ressources humaines.

**RÉSOLUTION CE : 1472/2013**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Jeanne-Mance Paul, de mettre en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2013, les personnes suivantes :

**FORMATION GÉNÉRALE**

Champ 10 – musique au secondaire Benoit Laplante

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

Champ 11 A – production Yvon Boisvert  
Hocine Bouredjoul

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M<sup>me</sup> Isabelle Marquis)**

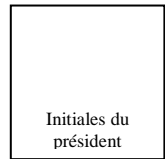
Madame Marquis fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

**13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

SANS OBJET

**12. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET



**13. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h27.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 195  
18 juin 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la cent-quatre-vingt-quinzième (195<sup>e</sup>) séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 18 juin 2013, à 19 h 00, sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| M. Alain CHAREST                  | (P) |
| Mme Geneviève DESROSIERS          | (M) |
| Mme Monique GOULET                | (P) |
| M. Jean-François HOULE            | (A) |
| M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE  | (P) |
| M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS  | (P) |
| M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL | (P) |

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 02

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| M <sup>me</sup> Lise MORIN    | (P) |
| M <sup>me</sup> Mélanie CARON | (P) |

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS | Directrice générale   |
| M. Daniel DUMAINE                   | Directeur, Service des ressources humaines                      |
| M. Bernard GAUTHIER                 | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.     |
| M. Alain NADEAU                     | Direction support, Service des ressources matérielles           |
| M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE       | DGA et directrice du Service des ressources financières, FP-FGA |
| M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN     | Directrice générale adjointe                                    |

## **1. Ouverture de la séance à 19h00**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire. Madame la présidente confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public en date du 13 juin 2013 et la convocation des commissaires à la même date, conformément aux articles 163, 164 et 165 de la *Loi sur l'instruction publique*.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 28 mai 2013 (No 194)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 28 mai 2013 (No 194)
4. Annulation de mise en disponibilité - personnel enseignant (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
5. Congé sans traitement à temps plein - personnel enseignant (Service des ressources humaines – Dossier de décision) *L'étude de ce point est reportée à une date ultérieure.*
6. Engagement régulier à temps plein - personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision) *L'étude de ce point est reportée à une date ultérieure*
7. Création de poste - personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision) *L'étude de ce point est reportée à une date ultérieure*
8. Congé sans traitement à temps plein - personnel professionnel clause 7-3,01 (2e année) (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
9. Liste des chèques émis (M. Alain Charest)
10. Période réservée à la présidente
11. Période réservée à la direction générale

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI 28 MAI 2013 (NO 194)**

### **RÉSOLUTION CE : 1473/2013**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Caron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 28 mai 2013 (No 194).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI 28 MAI 2013 (NO 194)**

**RÉSOLUTION CE : 1474/2013**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Monique Goulet et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 mai 2013 (No 194).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ANNULATION DE MISE EN DISPONIBILITÉ - PERSONNEL ENSEIGNANT  
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

À la suite de nouvelles données de clientèles et de l'ajout de périodes en résultant, le comité exécutif est en mesure d'annuler la mise en disponibilité des personnes dont le nom apparaît à la présente recommandation.

**RÉSOLUTION CE : 1475/2013**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Monique Goulet et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne, d'annuler la mise en disponibilité prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2013 des personnes suivantes :

**FORMATION GÉNÉRALE**

Champ 10 – musique au secondaire

Benoit Laplante

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

Champ 11 A – production

Yvon Boisvert

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT  
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

L'étude de ce point est reportée à une date ultérieure.

**6. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN - PERSONNEL DE SOUTIEN  
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

L'étude de ce point est reportée à une date ultérieure

**7. CRÉATION DE POSTE - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

L'étude de ce point est reportée à une date ultérieure.

**8. CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN - PERSONNEL PROFESSIONNEL CLAUSE 7-3,01 (2E ANNÉE) (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Madame Maryse Tourigny est titulaire d'un poste à temps complet de conseillère en formation scolaire affectée au Centre de formation professionnelle Paul Rousseau. Celle-ci est à l'emploi de la Commission scolaire des Chênes depuis janvier 1999.



Lors de l'année scolaire 2012-2013, M<sup>me</sup> Tourigny a bénéficié d'un congé sans traitement en vertu de la clause 7-3.02 de la convention collective qui prévoit que la professionnelle ou le professionnel régulier à droit, après chaque période d'au moins sept (7) ans de service continu, à un congé sans traitement pour la totalité du nombre d'heures de sa semaine régulière de travail pour un période de douze (12) mois convenue entre elle ou lui et la commission; dans le cas présent, le congé prend fin le 3 septembre 2013.

Le 28 mai 2013, M<sup>me</sup> Tourigny faisait parvenir à nouveau une demande de congé sans traitement d'un an pour terminer et parfaire une formation au niveau du coaching. Selon la demande, cela permettrait à Madame de statuer de façon éclairée face à son retour éventuel.

### **RÉSOLUTION CE : 1476/2013**

CONSIDÉRANT que Madame Maryse Tourigny est titulaire d'un poste régulier à temps complet de conseillère en formation scolaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que les bénéfices prévue à la clause 7-3.02 ont été utilisés par l'utilisation d'un congé sans traitement durant l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT la clause 7-3.01 de la convention collective prévoyant que la commission scolaire peut accorder à une professionnelle ou un professionnel un congé sans traitement pour des motifs qu'elle juge valables;

CONSIDÉRANT les motifs à l'appui de la demande de congé sans traitement;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de favoriser la stabilité dans le service auprès des élèves et de permettre au Centre de formation professionnelle Paul Rousseau d'organiser ses services à moyen et à long terme;

CONSIDÉRANT les autres faits portés à la connaissance du comité exécutif;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M<sup>me</sup> Lise Morin, de refuser la demande de congé sans traitement pour la période du 3 septembre 2013 au 3 septembre 2014 et de mandater le Service des ressources humaines pour en informer la requérante.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Alain Charest)**

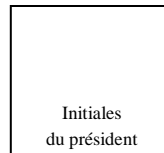
Monsieur Charest fait savoir qu'on a répondu à ses interrogations à cet égard.

### **10. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE**

Madame la présidente remercie ses collègues, de même que les directions de service de la commission scolaire pour leur collaboration soutenue aux travaux du comité exécutif, tout au long de l'année scolaire 2012-2013. Elle souhaite à toutes et tous une excellente saison estivale.

### **11. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale exprime à son tour ses remerciements aux membres du comité exécutif et à ses collègues des directions de services et souhaite un bel été à chacune et chacun.



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19h10, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG